

Note de service

DESTINATAIRES :	Membres du personnel, gestionnaires et médecins du CISSS des Laurentides
EXPÉDITEUR :	Sylvain Pomerleau, direction général adjoint – Programme santé physique, enseignement et recherche
DATE :	26 octobre 2020
OBJET :	PRÉCISIONS MISE EN PLACE D'UN DÉPISTAGE RÉGULIER DU PERSONNEL DE CERTAINS SECTEURS HOSPITALIERS

Depuis quelques mois déjà, le personnel de nos milieux d'hébergement (CHSLD et RI) participe de façon volontaire à un dépistage régulier de la COVID-19 pour une plus grande protection de nos résidents.

Cette pratique, qui permet d'éviter une contamination involontaire, est maintenant ajoutée dans certains secteurs des milieux hospitaliers.

La fréquence des dépistages variera sur le territoire selon les paliers d'alerte identifiés dans la région. Ainsi, le dépistage sera prévu chaque semaine pour les installations situées en palier d'alerte rouge (Saint-Eustache et Saint-Jérôme). En palier d'alerte orange (Argenteuil, Mont-Laurier, Rivière-Rouge et Sainte-Agathe), le dépistage sera prévu aux deux semaines.

D'ici quelques jours, le personnel **et les médecins** de ces secteurs ciblés seront invités à participer au dépistage régulier :

- Bloc opératoire
- Dialyse
- Inhalothérapie
- Obstétrique
- Réadaptation physique
- Salle de traitement en oncologie
- Soins de longue durée
- Soins intensifs
- **Soins palliatifs**
- Soins psychiatriques (**soins de courte et longue durée**)
- Urgence

Le dépistage se fera directement sur les lieux de travail, par les professionnels autorisés à effectuer des prélèvements. Des consignes plus précises seront transmises aux gestionnaires et personnes concernées.

Pour voir les nouvelles priorités de dépistage, consultez le [Tableau d'utilisation des tests selon les paliers](#) (MSSS octobre 2020). Vous trouverez également tous les documents (aide-mémoire et formulaire) dans la section [Laboratoire et dépistage](#).